

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 mai 2018**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, et madame Danielle Carbonneau assistante-greffière

- 2018-05-165 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2018 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2018 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2018-05-166 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018.
- 2018-05-167 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2018-05)
- 2018-05-168 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2018 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2018-05-169 SUJET : ADOPTION DE L'ANNEXE A DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le travail effectué par la Commission d'administration et de finances ainsi que par la direction générale relativement à la mise à jour des conditions de travail des gestionnaires de la Ville de Pincourt, il est :

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'annexe A, « Échelle salariale 2018 », et d'autoriser la direction générale à faire les ajustements nécessaires afin de respecter la nouvelle échelle salariale en date du 1^{er} janvier 2018, et ce, à même les sommes déjà prévues au budget.

2018-05-170 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE VÉHICULES DE SERVICE POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE ET POUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 avril 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat par le directeur général, monsieur Michel Perrier, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, de deux véhicules de service pour la Direction générale et le Service de l'aménagement du territoire auprès de « Mazda 2-20 » pour une somme maximale de 70 931,03 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée aux postes comptables 22.100.40.701 et 22.600.50.895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 14 186,21 \$ à compter de l'exercice financier 2019.

2018-05-171 SUJET : OCTROI D'UN MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 avril 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour les services professionnels d'architecture pour l'agrandissement de la caserne incendie par le directeur général, monsieur Michel Perrier, auprès de « *MDA Architectes* » pour une somme maximale de 105 443,57 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement 856, soit imputée au poste comptable 22.300.20.035.

2018-05-172 SUJET : RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Considérant la révision de la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique présentée en Commission d'administration et de finances le 30 avril 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique de prévention et de gestion du harcèlement psychologique telle que révisée ;

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer ladite politique.

2018-05-173 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2018-005 – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE CIRCULATION

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération, pour l'appel d'offres 2018-005 – Services professionnels – Étude de circulation, suivant :

- Critère 1 : Présentation générale (15 points)
- Critère 2 : Expérience de la firme (25 points)
- Critère 3 : Compréhension du mandat, méthodologie et échéanciers (30 points)
- Critère 4 : Expérience et compétence du chargé de projet conception (30 points)

2018-05-174 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION D'HORAIRE, TEMPS, PRÉSENCE ET RESSOURCES HUMAINES

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances du 30 avril 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat par le directeur général, monsieur Michel Perrier, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, d'un logiciel de gestion d'horaire, temps, présence et ressources humaines, auprès de « *Logiciel BeeOn-Ico Technologie* » pour une somme maximale de 57 401,27 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste comptable 22.100.40.895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 11 480,25 \$ à compter de l'exercice financier 2019.

2018-05-175 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2018 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2018-05-176 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 139 158 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE POUR « ÉVENTUALITÉS »

Considérant la présentation effectuée en Commission d'administration et de finances le 30 avril 2018 démontrant un solde budgétaire disponible de 139 158 \$, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 139 158 \$ du surplus non affecté pour augmenter la réserve pour « Éventualités ».

2018-05-177 SUJET : LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT LAURENTIDES – OUTAOUAIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2013 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2014

Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E5533513301 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014 ;

Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens ;

Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 10 114 \$ représentant 10,11 % de la valeur totale du fonds.

Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds ;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur ;

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 100 000 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014 ;

Considérant que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 1^{er} novembre 2014, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides - Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2018-05-178 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CAMION PORTEUR POUR LA CONFECTION D'UN CAMION ÉGOUTS/AQUEDUC ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UNE BOÎTE SPÉCIALISÉE POUR LEDIT CAMION

Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 23 avril 2018 et l'approbation de la Commission générale élargie du 30 avril 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat d'un camion porteur pour la confection d'un camion égouts/aqueduc auprès de « *Globocam Montréal* » pour une somme de 99 568,35 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.40.048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 9 956,84 \$ à compter de l'exercice financier 2019.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à aller en appel d'offres public pour l'achat d'une boîte spécialisée pour le camion égouts/aqueduc.

2018-05-179 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT D'UNE ROULOTTE POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Considérant les recommandations de la Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire du 23 avril 2018 et l'approbation de la Commission générale élargie du 30 avril 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à procéder à l'acquisition et à l'installation d'une roulotte pour les ateliers municipaux, suivant recherche de prix, pour une somme ne dépassant pas 15 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.40.052.

2018-05-180 SUJET : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR LE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS – APPEL D'OFFRES 2018-003

Considérant l'appel d'offres 2018-003 lancé du 16 mars au 25 avril 2018 ;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Gricon Excavation* » est conforme aux exigences ;

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Gricon Excavation	Oui	1 230 281,07 \$
Construction G-nesis Inc.	Oui	1 287 222,73 \$
Construction J.P. Roy Inc.	Oui	1 377 136,41 \$
Ali Excavation Inc.	Oui	1 387 639,02 \$
Construction Camara	Oui	1 496 632,45 \$
Construction Jacques Théorêt Inc.	Oui	1 564 252,10 \$
Michel de Bellefeuille Excavation Inc.	Non	1 868 221,24 \$
Roxboro Excavation Inc.	Oui	1 877 147,42 \$
Travaux routiers métropole Inc.	Oui	1 897 879,68 \$
Les Pavages D'Amour Inc.	Oui	1 963 088,90 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les services municipaux pour le prolongement du chemin de la Pointe-aux-Renards auprès de « *Gricon Excavation* » pour la somme de 1 230 281,07 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 854 soit imputée au poste budgétaire 02.400.10.854.

2018-05-181 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT ET INSTALLATION D'UN ENSEMBLE DE CHUTE BASCULANTE AINSI QU'UN NOUVEAU SUPPORT LUMIÈRES POUR LE SOUFFLEUR LARUE D50375

Considérant l'approbation de la Commission générale élargie du 30 avril 2018, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, à procéder à l'achat et à l'installation d'un ensemble de chute basculante ainsi qu'un nouveau support lumières pour le souffleur Larue D50375, suivant recherche de prix, pour une somme ne dépassant pas 7 638,07 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.300.40.093.

- 2018-05-182 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MAI 2018
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- A) Paiement à effectuer à « *Comeau Expert-Conseil* »
- Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 11 899,91 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 9 pour les travaux de services professionnels au 31 mars 2018.
- Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.
- B) Paiement à effectuer à « *Les pavages Théorêt inc.* »
- Pour le projet de travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable sur la 5^e Avenue entre le chemin Duhamel et le boulevard Cardinal-Léger ainsi que des travaux de prolongement de la rue Bellevue entre la 5^e et la 6^e Avenue, la somme de 18 480,56 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement final et la libération de la retenue du dernier 5 %.
- Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 864 soit imputée au poste comptable 22.300.10.651.
- 2018-05-183 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE PROTECTEURS DE LUNETTE ARRIÈRE, DE LUMIÈRES DE SÉCURITÉ, DE MONTE-CHARGES ET D'ACCESSOIRES POUR CAMIONNETTES
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat, auprès de divers fournisseurs, de protecteurs de lunette arrière, de lumières de sécurité, de monte-charges et d'accessoires pour camionnettes, pour une somme de 32 244,55 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.40.034.
- Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 6 448,91 \$ à compter de l'exercice financier 2019.
- 2018-05-184 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT DE VANNES DE REMPLACEMENT POUR LE BASSIN D'AÉRATION N° 3 DE L'USINE D'ÉPURATION
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, suivant recherche de prix, à procéder à l'achat, auprès de « *Les Contrôles PROVAN Associés inc.* », de trois (3) vannes de remplacement pour le bassin d'aération n° 3 de l'usine d'épuration, pour une somme de 12 227,59 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.640.

2018-05-185 SUJET : SOUSSION PUBLIQUE (CODE 01-7520) – RAMASSAGE DES RÉSIDUS ORGANIQUES – ADHÉSION À UN REGROUPEMENT

Considérant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (décret 100-2011) et le Plan d'action 2011-2015 du gouvernement du Québec, son objectif de valoriser 60 % des matières organiques générées sur le territoire, de même que de bannir leur enfouissement pour 2020 ;

Considérant les articles 53.7 et 53.24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)* ;

Considérant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (règlement 2016-68, résolution CC16-033) ;

Considérant le Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) (règlement 231) ;

Considérant les résolutions de la MRCVS, lesquelles traitent des dates et des modalités de ramassage, de même que de délégation de compétence pour le ramassage et le transport de résidus organiques ;

Considérant que la MRCVS procédera à l'appel d'offres pour la disposition des résidus organiques dans un site de disposition industriel, mais exige aux municipalités de disposer des feuilles d'automne chez des agriculteurs ;

Considérant qu'en partenariat, les villes de Vaudreuil-Dorion, de L'Île-Perrot, de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt offrent aux sept autres municipalités de la CMM de participer à un regroupement pour le contrat de ramassage et de transport des résidus organiques, l'achat de bacs de 45 litres, leur distribution, la fourniture de nouveaux bacs de 45 litres, leur remplacement ou leur réparation, ainsi que l'achat et la distribution de mini-bacs de cuisine, et ce, selon les modalités et conditions spécifiques indiquées dans la lettre du 1^{er} août 2017 adressée aux sept autres municipalités de la CMM ;

Considérant que le ramassage, le transport et la disposition des feuilles d'automne des mois d'octobre et novembre feront l'objet d'un contrat distinct avec disposition chez des agriculteurs de la MRCVS ;

Considérant que la Ville de Vaudreuil-Dorion propose d'élaborer les devis d'appel d'offres et de procéder à deux (2) appels d'offres en regroupement pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022 ;

Considérant que le ramassage, le transport et la disposition des résidus verts seront retirés du contrat issu de l'appel d'offres numéro 2013-12 PUB, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner suite aux résolutions de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) en se prévalant de la délégation de compétence relativement au ramassage, au transport et à la valorisation des feuilles d'automne et relativement au ramassage et au transport des matières organiques pour les années 2018, 2019 et 2020.

De mandater la Ville de Vaudreuil-Dorion pour élaborer l'appel d'offres en regroupement (municipalités de la MRCVS comprises dans la Communauté métropolitaine de Montréal [CMM] qui le désirent) pour les services de ramassage et de transport des résidus organiques (résidus alimentaires pour 52 semaines par an et résidus verts de mai à septembre inclusivement), l'achat de bacs de 45 litres, leur distribution, la fourniture de nouveaux bacs de 45 litres, leur remplacement ou leur réparation, ainsi que l'achat et la distribution de mini-bacs de cuisine pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021 et 2022.

De mandater la Ville de Vaudreuil-Dorion pour élaborer l'appel d'offres en regroupement (municipalités de la MRCVS comprises dans la CMM qui le désirent) pour les services de ramassage et de transport et de disposition de feuilles d'automne des mois d'octobre et de novembre pour les années 2018, 2019 et 2020, avec option de renouvellement pour les années 2021, 2022, ainsi qu'à signer toute entente avec des agriculteurs au nom des municipalités du regroupement.

2018-05-186 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS « RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT » – ACHAT DE JEUX POUR LE PARC DU SUROÎT

Considérant l'approbation de la Commission de développement social, des services communautaires et loisirs du 7 mai 2018, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à procéder à l'achat, suivant recherche de prix, de structures de jeux auprès de « *Tessier Récréo-Parc inc.* », pour une somme de 99 961,64 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser également le directeur des Loisirs et Services communautaires, à procéder à l'achat, suivant recherche de prix, de mobiliers urbains auprès de divers fournisseurs et de procéder à l'aménagement du parc (gazon en plaques, éclairage, clôtures et autres), pour une somme totale de 90 000 \$ toutes taxes incluses.

D'autoriser également le Service des travaux publics et des infrastructures à effectuer les travaux d'aménagement requis.

Que ces dépenses financées par le fonds « Réserve parcs, terrains de jeux et stationnements » soient imputées au poste comptable 22.700.10.042.

- 2018-05-187 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET DU MOBILIER URBAIN » - FINITION DU PLANCHER DE L'OMNI-CENTRE
-
- Considérant le budget maximal de 13 222 \$ incluant les taxes, pour le projet ;
- Considérant l'approbation de la Commission de développement social, des services communautaires et loisirs du 7 mai 2018, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Simon Grenier, à octroyer le contrat de finition du plancher de l'Omni-Centre, suivant recherche de prix, auprès de « *Surfacex* », pour une somme de 12 564,47 \$ toutes taxes incluses.
- D'autoriser également le directeur des Loisirs et Services communautaires, à procéder à une dépense, suivant recherche de prix, pour le matériel et la main-d'œuvre nécessaire aux travaux de finitions, pour une somme totale ne dépassant pas le solde maximal pour le projet.
- Que ces dépenses financées par la réserve « Entretien des immeubles et du mobilier urbain » soient imputées au poste comptable 22.700.20.076.
- 2018-05-188 SUJET : ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2018-04-155 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « *L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019* »
-
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'annuler la résolution 2018-04-155 – Demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de « *L'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019* ».
- 2018-05-189 SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « *L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019* »
-
- Considérant les exigences du programme d'aide financière du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le dépôt de la demande dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019* » du Ministère de la Culture et des Communications.

Que la Ville de Pincourt s'engage à porter le financement de la totalité du projet d'acquisition au montant de 72 600 \$, incluant la contribution du Ministère de la Culture et des Communications.

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2018-05-190 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS PAR LES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des organismes reconnus par les Loisirs et Services communautaires selon le document déposé.

2018-05-191 SUJET : APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les protocoles d'entente pour les quatre (4) projets retenus selon la liste déposée.

2018-05-192 SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la Politique de développement social ;

Considérant le projet « *L'escouade de l'agriculture urbaine* » en partenariat avec l'école secondaire du Chêne-Bleu visant à promouvoir la persévérance scolaire ;

Considérant que le projet s'inscrira dans le cadre de la Politique de développement social de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à présenter à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre du Fonds de développement des communautés, une demande de subvention pour le projet visant la persévérance scolaire.

Que la chef de Division, développement social et culturel, madame Célia Corriveau soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, toute la documentation qui devra accompagner ladite demande.

20180-05-193 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE 2018 DES EMPLOYÉS DE LA FIRME DE SÉCURITÉ DÛMENT MANDATÉE PAR LA VILLE À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MENTIONNÉS À LA RÉOLUTION 2016-06-232

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le Service d'urgence et de protection incendie, de la liste 2018 des employés de la firme de sécurité dûment mandatée par la Ville à appliquer les règlements mentionnés à la résolution 2016-06-232.

2018-05-194 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2018

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 3 avril 2018
- 30 avril 2018

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs

- 3 avril 2018

Commission de développement durable

- 9 avril 2018

Commission d'administration et de finances

- 30 avril 2018

Commission de sécurité publique

- 16 avril 2018

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 23 avril 2018

2018-05-195 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 882 – RÈGLEMENT RELATIF À LA SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 882 – Règlement relatif à la surveillance des opérations de déneigement en milieu résidentiel en séance ordinaire le 13 février 2018 sous la résolution 2018-02-079, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 882 – Règlement relatif à la surveillance des opérations de déneigement en milieu résidentiel.

De transmettre une copie du règlement au ministre des Transports dans les 15 jours suivant son adoption.

2018-05-196 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 868-02 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement amendant le règlement 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure. Ce règlement visera à clarifier les dispositions de l'article 35 concernant les infractions portant sur l'amoncellement de matière organique et la hauteur du gazon.

2018-05-197 SUJET : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 868-02 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

Considérant la présentation de l'avis de motion du Règlement numéro 868-02 – Règlement amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, tel qu'amendé, en séance ordinaire le 8 mai 2018 sous la résolution 2018-05-196, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de Règlement numéro 868-02 – Règlement amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles, tel qu'amendé.

2018-05-198 SUJET : ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-19 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 780 – RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 780-19 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé, en séance extraordinaire le 28 mars 2018 sous la résolution 2018-03-123, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de Règlement numéro 780-19 – Règlement modifiant le Règlement numéro 780 – Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'amendé.

2018-05-199 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-01 – RÈGLEMENT CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 845-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 845-01 – Règlement créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis » en séance ordinaire le 10 avril 2018 sous la résolution 2018-04-163, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 845-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 845-01 - Règlement créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis » afin d'y incorporer les nouvelles demandes de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

2018-05-200 SUJET : CESSION DE RANG – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

Considérant l'obtention de toutes les autorisations requises de la part de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt relativement à la construction de la Coopérative d'habitation ;

Considérant l'accord de la SHQ de subventionner ledit projet, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ainsi que le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les cessions (Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges et la Société d'habitation du Québec) de rang à intervenir dans le cadre du projet de la Coopérative de Solidarité du Bel Âge de Pincourt.

2018-05-201 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-02 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846 – RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT N° 805 ET SES AMENDEMENTS (RMH330), TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'adoption du projet de Règlement numéro 846-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 846 – Règlement remplaçant le règlement relatif au stationnement n° 805 et ses amendements (RMH330), tel qu'amendé, en séance ordinaire le 10 avril 2018 sous la résolution 2018-04-161, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 846-02 – Règlement modifiant le Règlement numéro 846 - Règlement remplaçant le règlement relatif au stationnement n° 805 et ses amendements (RMH330), tel qu'amendé.

2018-05-202 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement concernant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Pincourt sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 21 h 02.

2018-05-203 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 02, de lever la Séance ordinaire du 8 mai 2018.

YVAN CARDINAL
MAIRE

DANIELLE CARBONNEAU
ASSISTANTE-GREFFIÈRE